

Commission 2 "Développement économique et innovation"

Rapporteuses : Justine KERSALE, Cécile PLANCHAIS et Marie-Christine LE GAL

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional
« Rapport annuel des aides économiques de la Région aux entreprises en 2023
et du Reporting réglementaire relatif aux aides et régimes d'aides d'État,
par les collectivités territoriales et leurs groupements
sur le territoire breton en 2023 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce rapport fait état du bilan réglementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2023 par les collectivités territoriales et leurs groupements sur le territoire breton, dans la continuité des rapports des années précédentes et répondant à deux objectifs :

- rendre compte de manière synthétique des aides aux entreprises accordées par la Région en 2023 ;
- répondre aux obligations législatives, en matière de recensement des aides d'État et des régimes d'aide mis en œuvre sur le territoire en 2023, par les collectivités et leurs groupements.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de la transmission du bilan annuel réglementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2023, par les collectivités territoriales et leurs groupements sur le territoire breton. Il constate que ce document, qui répond à une obligation légale, reste abscons et apporte peu d'informations du fait d'un manque de lisibilité. A ce titre, le CESER regrette que les quelques traitements statistiques, notamment des figures qui illustraient la ventilation des aides selon le niveau de collectivité territoriale et par finalité, avec une vision sur quatre années, ne soient plus produits, comme il était d'usage dans les précédents rapports.

Concernant le rapport sur les aides économiques, le CESER souligne le grand intérêt d'un dossier didactique. Il salue par ailleurs la qualité de ce bilan des différents types d'aides accordées par le Conseil régional et apprécie particulièrement l'exhaustivité de ce document, illustré par de nombreuses cartographies. Cette approche permet de saisir l'ampleur de la couverture des aides régionales avec précision sur le territoire de la Bretagne. A ce titre, le CESER apprécie la mise en valeur de Kartenn, notamment sur la valorisation et la diffusion des données et des bilans des aides économiques attribuées par le Conseil régional. Il suivra avec attention le déploiement de cet outil qui constitue une véritable aide au suivi de la politique régionale en faveur du développement des entreprises.

La structuration du rapport en quatre axes permet de suivre et mesurer les actions menées par le Conseil régional : près de 50 M€ pour le développement des entreprises ; 13,7 M€ d'aides à l'innovation ; 3,5 M€ pour l'économie sociale et solidaire et enfin 26,7 M€ pour l'agriculture. Le CESER rappelle par ailleurs qu'il s'agit du premier rapport reprenant un exercice complet de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTEs).

Le CESER regrette cependant une approche se basant sur des données uniquement chiffrées, et apprécierait un complément qualitatif afin de compléter ce panorama. Il souhaiterait également connaître les critères et les éléments de référence pris en compte pour déterminer l'octroi des différentes aides régionales (avances remboursables, subventions, prêts d'honneur, etc.), ainsi que les éventuelles contreparties exigées vis-à-vis des entreprises. De même, avoir des informations sur les porteurs de projets (en leur évitant toute surcharge administrative) apporterait une information précieuse.

Le CESER attire l'attention sur l'absence de référence à l'année précédente, qui ne permet pas de suivre l'évolution des aides. De plus, s'il est mentionné que les aides sont mises en œuvre dans le cadre de la SRTEs, il aurait été utile

de les flécher en fonction des différents axes de cette politique régionale. Ainsi, en l'état, il reste difficile de faire le lien entre la stratégie et sa mise en œuvre. De surcroît, le CESER constate que des données sont manquantes concernant des dispositifs comme le Pass Transitions, Breizh Fab ou encore les prêts Brit.

Par ailleurs, il semblerait intéressant, pour le CESER, de compléter ce bordereau par une présentation de l'ensemble des aides économiques allouées par le Conseil régional aux entreprises via les fonds européens dont il a la gestion (FEADER, FEAMPA, FEDER). Une telle initiative permettrait d'avoir un regard plus complet sur les aides en faveur de la pêche, de l'agriculture ou encore de l'ESS. De même, les aides attribuées dans le cadre de France 2030 mériteraient-elles d'être prises en compte dans ce bilan ?

Au-delà de ces quelques observations, le CESER souligne positivement le soutien du Conseil régional à l'activité des entreprises dans un contexte marqué par une instabilité forte et des contraintes budgétaires qui ne cessent de croître. Il approuve la diversité des outils et des dispositifs mis en place qui permettent au Conseil régional d'agir seul ou bien en partenariat et salue des effets leviers visibles. Le CESER apprécie la répartition des aides accordées, que ce soit par la couverture de l'ensemble du territoire breton, par la diversité des secteurs soutenus ou encore la nature des entreprises accompagnées (quelle que soit leur taille, et sur tous les pans de leurs activités).

Enfin, le CESER suivra avec attention le déroulement des interventions, et appréciera les informations qui pourront être apportées, qu'il s'agisse des critères d'éco-socio-conditionnalité appliqués, ou de l'évaluation des différents dispositifs.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Rapport annuel des aides économiques de la Région aux entreprises en 2023 et du Reporting réglementaire relatif aux aides et régimes d'aides d'État, par les collectivités territoriales et leurs groupements sur le territoire breton en 2023 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Jean-Paul RIAULT
Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime au nom de la Chambre d'agriculture de Bretagne, de la FRSEA, de JA Bretagne et du Cilouest.

Le bordereau relatif aux aides économiques de la Région décrit l'architecture globale des aides de la collectivité en faveur du renouvellement des générations.

Nous apprécions les évolutions apportées au dispositif BRIT agricole qui ouvre le dispositif à toutes les filières agricoles. Compte tenu de la diversité des projets et des productions observées dans notre région, c'est une avancée positive, cohérente avec l'ambition régionale affichée en termes de renouvellement des générations en agriculture. Le besoin de pouvoir mobiliser ce levier concerne la plupart des filières, notamment animales.

La contrepartie de cette avancée soulève par contre une difficulté, dans la mesure où les projets inférieurs à 200 000 euros sont désormais tributaires de l'orientation de l'EPCI qui accueille le projet sur son territoire. Si celle-ci n'a pas retenu cette aide économique dans sa contractualisation avec la Région, le porteur de projet concerné est pénalisé par rapport à une autre EPCI l'ayant retenue.

Il s'agit là pour nous d'une iniquité territoriale pour un dispositif qui revêt la même utilité sur tous les territoires de la Région, et nous souhaitons que la collectivité régionale incite clairement à mobiliser ce levier dans sa contractualisation avec les EPCI.

Je vous remercie pour votre attention.

 <p>Deur ha Stêrioù Breizh Eau & Rivières de Bretagne</p>	<p style="text-align: center;">Intervention de Marie-Pascale DELEUME Association Eau et rivières de Bretagne Par accord entre France nature environnement (FNE) et Bretagne vivante – Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB)</p>
---	--

J'interviens au nom d'Eau et Rivières de Bretagne et de Bretagne Vivante et du Réseau Cohérence.

A partir des données du DATA de la Région, on peut se poser la question de l'opportunité pour la Région et de l'éthique pour l'entreprise quand une subvention de plus de 185 000 € est attribuée en 2023 à ENGIE pour financer une chaufferie bois ! Cela entre dans le programme transition écologique, et le questionnement du nombre de chaufferies bois est à poser quant à la capacité à fournir localement du bois. Mais surtout est-ce à la Région de contribuer à ce financement pour une entreprise aux bénéficiaires qui se comptent en milliards d'euros ? Nous ne prenons que ce cas, emblématique, mais il y en a d'autres : La Région se doit de mettre plus de conditionnalités et orienter ses aides sur ses missions propres et prioritaires : comme l'isolation des lycées et des universités.